

Commentaire sur le document de synthèse relatif aux causes du chômage du COE

Michel Husson, 30 juin 2007

Le rapport dit s'appuyer « sur les résultats des nombreux travaux existants, issus eux-mêmes de divers rapports, livres et articles de recherche en économie » et « s'attache à rappeler, pour chacune des causes du chômage examinée, les principaux points de consensus entre économistes ». Mais il laisse de côté certains schémas explicatifs, ainsi que des contributions au débat sur les causes du chômage.

1. Les causes inexplorées

1.1. La politique économique et la croissance

Le rapport signale que « certains économistes (...) ont examiné l'idée selon laquelle le chômage en France n'aurait pas diminué depuis le début des années quatre-vingt-dix en raison essentiellement d'un déficit de la demande agrégée ». Cette thèse est expédiée en un paragraphe (p.7 et 8) parce qu'elle ne serait « pas confirmée par les travaux empiriques, qui indiquent que le taux de chômage structurel serait aujourd'hui autour de 8% ». Mais cette réfutation n'est pas convaincante :

- les travaux en question sont construits dans un cadre où le taux de chômage structurel découle de la boucle prix-salaires où l'influence de la croissance est a priori exclue ;
- le taux de chômage structurel ainsi estimé est un simple lissage du taux de chômage observé et réduit par construction le taux de chômage dit « conjoncturel » à la portion congrue ;
- cette approche ne permet pas de comprendre l'excellente corrélation, d'un pays à l'autre, entre le taux de croissance et les performances d'emplois ;
- cette démonstration ignore les travaux qui, comme ceux de Thomas Palley (2001), cherchent à combiner les variables macroéconomiques (taux de croissance et taux d'intérêt réel) et des variables institutionnelles décrivant le marché du travail. Il vérifie le rôle important et robuste des premières, alors que la significativité de variables telles que le degré de protection de l'emploi, la générosité des indemnités de chômage, ou le poids de l'impôt est « instable et ne résiste pas à des changements de spécifications ».

Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible de décréter que « l'insuffisance de l'activité ne semble donc pas être la cause principale d'un taux élevé de chômage en France ».

1.2. La répartition des gains de productivité

A partir du début des années 80, la répartition des gains de productivité s'est modifiée au détriment des salariés, en raison d'un double ralentissement : de la progression des salaires, et de la réduction du temps de travail. La contrepartie a été une augmentation des marges des entreprises qui n'a pas conduit à un surcroît d'investissement mais à la montée des profits financiers. Plusieurs auteurs (Patrick Artus, Jean-Louis Gréau) se sont inquiétés de l'avenir d'un capitalisme « sans projet » qui serait en train de s'« auto-détruire » faute d'une accumulation suffisante de capital dans la sphère productive. Ces analyses vont plus loin que la thèse du « court-termisme des marchés financiers » et il est difficile d'affirmer que les données et études disponibles concluent que « les marchés financiers ne nuiraient globalement pas aux emplois ».

Cette ligne d'interprétation est totalement ignorée par le rapport alors qu'il existe une abondante littérature sur le sujet. Le rapport semble aussi ignorer le débat ouvert par le rapport de Jean Pisani-Ferry sur le Plein-emploi (2000) qui avait le mérite de poser une question-clé : à quoi peut-on imputer les créations d'emplois exceptionnelles de la fin des années 90 ? On n'avait pourtant jamais créé autant d'emplois en France depuis plus d'un siècle. Aucune des principales explications fournies par le rapport pour expliquer les causes du chômage ne permettent de rendre compte de ce phénomène qui mériterait une attention plus soutenue.

2. Les causes invoquées

2.1. Le coût du travail

Si la question des créations d'emplois 1997-2001 n'est pas abordée de front, son explication est implicitement renvoyée aux allègements de cotisations introduits avant cette période. Mais il faut alors supposer un délai de réaction particulièrement long, puisque les allègements antérieurs à la période de passage aux 35 heures n'auraient produit leurs effets qu'à ce moment, où justement le coût du travail aurait été, nous dit-on, malencontreusement alourdi par la réduction du temps de travail. Pourquoi n'a-t-on pas créé plus d'emplois entre 1993 et 1998 quand le coût du travail était allégé plutôt qu'entre 1998 et 2001 quand il était simplement neutralisé par les « aides Aubry » ?

2.2. L'indemnisation du chômage

Selon le rapport, « les comparaisons internationales indiquent que le montant des allocations et leur durée de versement exerceraient une influence positive sur le taux de chômage ». Là encore, le rapport ne tient pas compte de l'ensemble de la littérature. Une contribution importante (Howell et alii, 2006) montre effectivement que, parmi les variables institutionnelles, le seul lien statistiquement significatif qui demeure est celui qui va de l'indicateur de « générosité » au taux de chômage. Mais les auteurs discutent l'ampleur de l'effet ainsi repéré et invoquent une détermination inverse à partir de tests de causalité portant sur les *success stories* (Danemark, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni) : « c'est, dans chacun des cas, le taux de chômage qui détermine le niveau des indemnités, à l'inverse des postulats orthodoxes ».

2.3. La législation protectrice de l'emploi.

Le rapport rappelle que « les études empiriques reposant sur des comparaisons internationales montrent qu'une protection de l'emploi plus rigoureuse n'a pas d'impact significatif sur le taux de chômage » et recommande de « considérer ces résultats avec une certaine prudence ». Là encore, le rapport aurait pu mobiliser les études montrant l'extrême fragilité des résultats obtenus. Outre Howell et alii déjà cité, une étude du BIT (Baccaro, Rei, 2005) parvient à des conclusions semblables : « Les variations dans la protection de l'emploi, le taux de remplacement des indemnités et le coïncident fiscal semblent être négativement associés à celles du chômage, bien que les coefficients soient (en général, mais pas toujours) non significatifs. La seule variable institutionnelle que nous trouvons être associée positivement aux variations du chômage est la présence syndicale. Ce qui se déduit de ces conclusions est que la montée du chômage est principalement due à des politiques et à des institutions qui conduisent à des politiques macroéconomiques restrictives (...) L'affirmation selon laquelle une dérégulation systématique des marchés du travail permettrait de résoudre le problème du chômage que rencontrent un certain nombre de pays développés n'est pas étayée »

Mais le rapport ne fait pas preuve d'autant de prudence quand il cite une « protection de l'emploi rigoureuse » parmi les institutions qui « accroissent l'intensité et la persistance des effets des chocs économiques sur le taux de chômage ».

Il est donc contestable d'affirmer que la ligne de recherche initiée par l'Etude de l'OCDE sur l'emploi de 1994 aient « apporté des éléments de compréhension nouveaux ». La meilleure preuve en est que l'OCDE vient de réévaluer assez sensiblement cette stratégie, à partir du constat que des pays aux institutions différentes ont obtenu des résultats similaires. C'est la nécessité de prendre en compte les complémentarités entre institutions qui a conduit l'OCDE à réviser un certain nombre d'idées sur l'applicabilité de ses recommandations.

Conclusion

Au total, le rapport privilégie implicitement une approche restrictive du chômage, vu pour l'essentiel comme le régulateur de la formation des salaires dans un environnement marqué par diverses rigidités institutionnelles. Il surpondère ces dernières dans l'explication globale, aux dépens des facteurs macroéconomiques. En d'autres termes, il tire à l'excès le diagnostic vers la thèse des rigidités institutionnelles du marché du travail, en laissant dans l'ombre les autres variables clés de la dynamique macroéconomique susceptible de peser sur le taux de chômage.

Or ce choix n'est pas sans conséquence sur les conclusions politiques à tirer du diagnostic. Il y a en effet (pour schématiser) deux façons polaires d'interpréter la théorie du chômage structurel, et donc deux contenus possibles à la « réforme structurelle » du marché du travail :

- une version « néo-concurrentielle » globalement orientée vers la dérégulation du marché du travail (SMIC, négociation, syndicalisation, indemnisation, protection de l'emploi, coin fiscal, contrat de travail). Ses résultats en termes de volume d'emploi sont incertains, et ils sont négatifs en termes de qualité des emplois, de cohésion sociale, voire de croissance potentielle ;

- une réforme « post-fordiste » globalement orientée vers la « re-régulation », qui privilégie la flexibilité interne et introduit de nouvelles formes de sécurité pour les salariés.

Références

Baccaro L., Rei D. (2005), "Institutional determinants of unemployment in OECD countries: A time series cross-section analysis (1960-98)" International Institute for Labour Studies Discussion Paper, DP/160/2005, Geneva
<http://www.ilo.org/public/english/bureau/inst/download/dp16005.pdf>

COE (2007), *Les causes du chômage*, document **10 octobre 2007**
<http://gesd.free.fr/coe1007.pdf>

Howell D.R., Baker A., Glyn A., Schmitt J. (2006), *Are Protective Labor Market Institutions Really at the Root of Unemployment? A Critical Perspective on the Statistical Evidence.*
<http://www.newschool.edu/milano/docs/howell,%20Are%20Labor%20Markets.pdf>

Palley, T.I. (2001), *The Role of Institutions and Policies in Creating High European Unemployment: The Evidence*, The Levy Economics Institute, Working Paper Number 336, August 2001.
<http://129.3.20.41/eps/mac/papers/0108/0108007.pdf>